

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 25 mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Catherine CUINET. Monsieur Christophe CAVEROT est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents.

Le conseil débute à 20h20 par la lecture du compte-rendu de la séance du 5 avril 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs
Conseil en énergie partagé
Mutuelle des agents territoriaux
Budget Assainissement : décision modificative
Questions diverses

Délibérations :

1/ Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale du Doubs par arrêté préfectoral du 29 mars 2016 qui prévoit l'extension du périmètre de la CAGB à 15 communes.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ Conseil en énergie partagé (CEP)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour adhérer au CEP proposé par le Grand Besançon et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3/ Mutuelle des agents territoriaux

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable du CTP du 15 mars 2016 Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide à compter du 1 juin 2016, de participer à la couverture santé souscrite de manière individuelle auprès d'un organisme labellisé par les agents titulaires et stagiaires, de verser aux agents ayant justifié de leur adhésion individuelle à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé une participation financière d'un montant mensuel correspondant à 30 % de la part à charge de l'agent – sur la base de des cotisations mensuelles actuelles (50.70 € pour Catherine et 63 € pour Gilbert-, et modulée au prorata du temps de travail et de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

4/ Budget Assainissement : décision modificative

Monsieur Didier BERTOLETTI, responsable de la commission Finances expose au Conseil les motifs suivants : le compte 022 (dépenses de fonctionnement imprévues) ne devant pas dépasser 7.5 % du total des dépenses réelles de fonctionnement, il convient d'effectuer le virement de crédit comme suit :

Compte 022 - 30 €

Compte 615 + 30 €

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

INFORMATIONS

- Forêt : un vol de jeunes bois a été constaté par les services de l'ONF
- L'autorisation d'élevage de grenouilles a été accordée à Monsieur JANNIN par arrêté préfectoral.
- Le Sénateur, Monsieur LONGEOT confirme l'attribution de la subvention demandée pour la réfection du Monument aux Morts.
- Commission de travaux :

Les travaux d'installation d'une conduite d'eau potable derrière le bâtiment mairie sont terminés

Collecte des ordures ménagères : risque pendant les marches arrière. Une réflexion est en cours pour supprimer les endroits accidentogènes

Cimetière : projet de mise en place de cavurnes

L'achat d'une balayeuse avec la commune d'Arguel est en discussion

Recherche d'une nouvelle adresse pour la Mairie (place de la Mairie)

Relevés de débitmètre au niveau de l'assainissement

Evolution de la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon) vers une CUGB (Communauté Urbaine du Grand Besançon) : comité de pilotage et débats mis en place par la CAGB pour une décision à prendre courant 2017

Planning sur le transfert des compétences eau et assainissement à la CAGB

Vu pour être affiché le 31 mai 2016, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Sceau de la mairie)



Le Maire,

(Signature)